



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2011

Province de Québec  
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 19 décembre 2011, à 20h00.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse et Yves Sigouin sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. le conseiller André Tremblay est absent.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et M. Pierre St-Onge, greffier, sont aussi présents.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, est également présente.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 20h00.

493/19-12-11

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par le greffier.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

#### **A Ouverture**

1. Adoption de l'ordre du jour

#### **Période de questions du public**

#### **B Gestion financière**

#### **C Gestion administrative**

1. Attribution du poste de technicienne comptable à temps complet
2. Embauche au poste de directeur adjoint du Service des loisirs et de la culture
3. Résolution mandant le Ministre des Finances pour percevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes*
4. Appropriation du surplus accumulé pour offrir des cadeaux de retraite à deux employés municipaux

#### **D Contrats et appels d'offres**

1. Contrat d'entretien pour l'ascenseur hydraulique à câble au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge

#### **E Avis de motion**

1. Avis de motion : Règlement numéro 194 concernant les ententes sur la réalisation de travaux municipaux relatifs aux infrastructures
2. Avis de motion : Règlement numéro 195 modifiant l'article 5.7 du règlement numéro 176 visant à aider un propriétaire à mettre en place une installation septique conforme

#### **F Adoption des règlements**

1. Adoption du règlement numéro 191 modifiant le règlement numéro 160 établissant le traitement des élus



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2011

2. Adoption du règlement numéro 192 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2012
3. Adoption du règlement numéro 193 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) pour l'exercice financier 2012

### **G Sécurité publique**

### **H Transport routier**

### **I Hygiène du milieu**

1. Refus d'autorisation aux organismes à but non lucratif (OBNL) de déposer des matières résiduelles aux frais de la Ville à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)

### **J Urbanisme et mise en valeur du territoire**

1. Offre de services juridiques : Soutien à l'urbanisme en 2012
2. Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE)
3. Autorisation d'un appel d'offres pour un projet de lotissement de Plein Air Haute-Rouge

### **K Loisirs et culture**

### **L Divers**

#### **Période de questions du public**

### **M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.**

## **ADOPTÉE**

#### **Période de questions du public**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée au Conseil municipal.

## **GESTION ADMINISTRATIVE**

494/19-12-11

### **ATTRIBUTION DU POSTE DE TECHNICIENNE COMPTABLE À TEMPS COMPLET**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'attribution du poste de technicienne comptable à temps complet, classe 9, à Mme Josée Paulin à compter du 14 décembre 2011, selon les dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

## **ADOPTÉE**

495/19-12-11

### **EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de M. Patrick Cyr au poste de directeur adjoint du Service des loisirs et de la culture, à compter du 16 janvier 2012, pour un remplacement d'un congé de maternité.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2011

D'autoriser la mairesse à signer le contrat de travail de M. Cyr pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

496/19-12-11

**RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR PERCEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 554 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

**ATTENDU QUE** la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., C. C-19);

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil mandate le Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes*, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

497/19-12-11

**APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR OFFRIR DES CADEAUX DE RETRAITE À DEUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'approprier une somme maximum de 970,00 \$ à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité pour offrir des cadeaux de retraite, consistant en un forfait vacances à chacun des deux (2) employés municipaux qui prendront leur retraite le 31 décembre 2011.

**ADOPTÉE**

**CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

498/19-12-11

**CONTRAT D'ENTRETIEN POUR L'ASCENSEUR HYDRAULIQUE À CÂBLE AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adjuge le contrat d'entretien pour l'ascenseur hydraulique à câble au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge à la compagnie « Ascenseur Actuel inc. » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 1<sup>er</sup> décembre 2013, pour la somme de 5 760,00 \$ plus les taxes applicables et le kilométrage, lequel contrat est payable en huit (8) versements égaux de 720,00 \$ plus les taxes applicables et le kilométrage.

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et de la culture à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2011

### AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 194 CONCERNANT LES ENTENTES SUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES

M. le conseiller Normand Girouard donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 194 concernant les ententes sur la réalisation de travaux municipaux relatifs aux infrastructures.

AVIS DE MOTION

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 195 MODIFIANT L'ARTICLE 5.7 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 176 VISANT À AIDER UN PROPRIÉTAIRE À METTRE EN PLACE UNE INSTALLATION SEPTIQUE CONFORME

M. le conseiller Yves Sigouin donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 195 modifiant l'article 5.7 du règlement numéro 176 visant à aider un propriétaire à mettre en place une installation septique conforme.

### ADOPTION DES RÈGLEMENTS

499/19-12-11

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 191 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 160 ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller André Tremblay avec une présentation du projet de règlement lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 21 novembre 2011;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis public a été donné par le greffier le 23 novembre 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de modification numéro 191 aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2011;

**CONSIDÉRANT QU'** une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du Conseil municipal plus de deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement ont été précisés par le greffier;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le « Règlement numéro 191 modifiant le règlement numéro 160 établissant le traitement des élus ».

#### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du règlement numéro 191 modifiant le règlement numéro 160 établissant le traitement des élus est reproduit au livre des règlements.**



No de résolution  
ou annotation

500/19-12-11

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2011

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 192 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012**

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Yves Sigouin lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 décembre 2011;

**CONSIDÉRANT QU'** une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du Conseil municipal plus de deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement ont été précisés par le greffier;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le « Règlement numéro 192 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2012 ».

#### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du règlement numéro 192 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2012 est reproduit au livre des règlements.**

501/19-12-11

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 193 CONCERNANT LA COTISATION À ÊTRE PAYÉE PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (S.D.C.) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012**

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Mme la conseillère Diane Gargantini lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 décembre 2011;

**CONSIDÉRANT QU'** une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du Conseil municipal plus de deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement ont été précisés par le greffier;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2011

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le « Règlement numéro 193 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) pour l'exercice financier 2012 ».

### ADOPTÉE

**Le texte intégral du règlement numéro 193 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) pour l'exercice financier 2012 est reproduit au livre des règlements.**

### HYGIÈNE DU MILIEU

502/19-12-11

#### **REFUS D'AUTORISATION AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL) DE DÉPOSER DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AUX FRAIS DE LA VILLE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR)**

**CONSIDÉRANT** que dans le passé, l'Action Bénévole de la Rouge pouvait déposer des matières résiduelles sans frais à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR);

**CONSIDÉRANT** que les coûts ainsi générés pour le traitement des matières résiduelles sont maintenant attribués à chaque municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important d'informer la RIDR s'il est dans l'intention de la Ville de défrayer des coûts pour les organismes à but non lucratif (OBNL) concernant la disposition des matières résiduelles;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'informer la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) que la Ville ne défraiera aucun coût pour la disposition des matières résiduelles par les organismes à but non lucratif (OBNL) à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et que ces OBNL soient facturés directement comme les autres contribuables.

De façon exceptionnelle, la Ville acquittera les frais attribués à l'Action Bénévole de la Rouge mais uniquement pour l'année 2011.

De transmettre une copie de la présente résolution aux organismes à but non lucratif concernés et à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge.

### ADOPTÉE

### **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

503/19-12-11

#### **OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES : SOUTIEN À L'URBANISME EN 2012**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, relativement à la fourniture de services pour le soutien juridique au Service



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2011

d'urbanisme de la Ville de Rivière-Rouge pour l'année 2012, au coût annuel de 7 250,00 \$ plus les déboursés et les taxes applicables, le tout conformément à l'offre présentée par M<sup>e</sup> Jean-Pierre St-Amour, avocat, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2011.

### ADOPTÉE

504/19-12-11

#### NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CCUE)

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De nommer les personnes suivantes en tant que membres du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, pour un mandat de deux (2) ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et se terminant le 31 décembre 2013, à savoir :

- M. Normand Girouard, conseiller,
- M. Normand Gravel, conseiller,
- Mme Agathe Charette, résidente (secteur L'Annonciation),
- M. Bernard Denis, résident et commerçant (secteur L'Annonciation),
- M. Daniel Forget, résident (secteur Sainte-Véronique),
- M. Nicolas Morin, résident et commerçant (secteur Sainte-Véronique),
- Mme Maryse Trudel, résidente (secteur Sainte-Véronique).

Que la présente résolution remplace le paragraphe suivant de la résolution numéro 052/07-02-11 adoptée le 7 février 2011 dont le titre est « Comités et commissions » :

« Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (membres du Conseil seulement) :

Responsable : Normand Gravel

Délégué : Denis Lacasse

Substitut : Normand Girouard

Les membres citoyens demeurent ceux nommés par la résolution numéro 410/07-12-09 »,

telle modification devant être effective le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### ADOPTÉE

505/19-12-11

#### AUTORISATION D'UN APPEL D'OFFRES POUR UN PROJET DE LOTISSEMENT DE PLEIN AIR HAUTE-ROUGE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser « Plein Air Haute-Rouge » à procéder à un appel d'offres pour un projet de lotissement, avec toute opération cadastrale en découlant, à l'égard du lot 41 du rang A du cadastre officiel du Canton de Marchand, propriété de la Ville de Rivière-Rouge, dans le cadre de son projet d'expansion d'infrastructure immobilière (Centre de services récréotouristiques de la Haute-Rouge).

### ADOPTÉE

#### Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil et le directeur général répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution  
ou annotation

**506/19-12-11**

## **Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2011**

Mme la mairesse souhaite de joyeuses Fêtes et une bonne et heureuse année 2012 à toute la population.

### **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h22.

**ADOPTÉE**

**À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.**

**Mme Déborah Bélanger, mairesse, donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.**

**LA MAIRESSE**

**LE GREFFIER**

\_\_\_\_\_  
**Déborah Bélanger**

\_\_\_\_\_  
**Pierre St-Onge**